

## Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2016

La Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) prévoit que le Comité de retraite du RREGOP doit demander, pour chacune des deux années suivant l'évaluation actuarielle triennale, une mise à jour de celle-ci.

Compte tenu de l'importance de la caisse de retraite des participants, la mise à jour de l'évaluation actuarielle permet de mieux suivre la situation financière du régime et de déterminer, pour la portion des prestations à la charge des participants, si un surplus excédant 20 % de la valeur actuarielle des prestations (passif) est disponible au 31 décembre de l'année. Ceci pourrait permettre de bonifier l'indexation des rentes, en cours de paiement et à la charge des participants, relativement au service accompli du 1<sup>er</sup> juillet 1982 au 31 décembre 1999.

La mise à jour au 31 décembre 2016 de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2014, réalisée par les actuaires de la Direction des régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec, a été présentée au Comité de retraite en avril 2017.

Cette mise à jour montre que la situation financière de la portion des prestations à la charge des participants s'est améliorée depuis le dépôt de l'évaluation actuarielle, passant d'un déficit de 0,866 milliard de dollars au 31 décembre 2014 à un surplus de 2,154 milliards de dollars au 31 décembre 2016. Étant donné que ce surplus représente 3,7 % de la valeur actuarielle des prestations, l'indexation des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ne sera pas bonifiée.

	2014	2016	Variation 2014-2016
<b>1- Valeur marchande de la caisse des participants</b>	55,04 G\$	63,06 G\$	Augmentation de 14,6 %
<b>2- Valeur actuarielle de la caisse des participants(*)</b>	52,25 G\$	59,73 G\$	Augmentation de 14,3 %
<b>3- Passif</b>	53,12 G\$	57,58 G\$	Augmentation de 8,4 %
<b>4- Surplus (déficit) [2 - 3]</b>	(0,87 G\$)	2,15 G\$	Écart de + 3,02 G\$
<b>5- Valeur actuarielle de la caisse en pourcentage du passif [2 ÷ 3]</b>	98,4 %	103,7 %	Écart de + 5,3 points de pourcentage

(\*) La valeur actuarielle résulte d'un rajustement apporté à la valeur marchande de la caisse afin d'en atténuer les fluctuations. Ce rajustement consiste à reconnaître graduellement, sur une période de cinq ans, les écarts entre le rendement réalisé et celui qui était anticipé.